



PROCES-VERBAL DU CONSEIL

Séance du 1^{er} juin 2004 – n° 3

Etaient présents :

Collège A

M. Jean-Michel HENRIOUD
 M. Philippe PICART
 M. Christophe STRICKER
 M. François VERNOTTE qui avait reçu procurations de M. Jacques JULLIAND et de M. Jean-Michel QUENARDEL

Collège B

Mme Pascale ADAMI
 M. Jean-Pascal ANSEL
 M. Oussama BARAKAT
 M. Jacques DUFFAUD
 M. Gérard DUPUIS
 M. Abderrazzak KADMIRI
 M. Yann KERSALE
 M. Bruno TATIBOUET

Collège des IATOS

M. Serge ANDRE
 M. Gilles BOSSUET
 Mme Nadine CHAUVIN
 Mme Patricia CYWINSKI
 Mme Isabelle FRITSCH
 Mme Catherine PELLET
 M. Jean-Luc PINGITORE qui avait reçu procuration de M. Grégorio CRINI

Collège des usagers

Mlle Alexia BERTHOD
 M. Jean-Marc GROSJEAN
 M. Marc INACIO
 M. Julien LAGARDE
 M. Sébastien MARAUX
 M. Nicolas PERNODET
 Mlle Béatrice RONZI

Collège des personnalités extérieures

M. André TRIPARD représentant du MEDEF
 M. Claude VERMOT-DESROCHES représentant de la Chambre régionale d'agriculture

M. BERGER accueille les membres du nouveau Conseil constitué suite aux élections du 18 mai dernier.

Après une présentation des personnes, M. BERGER explique que son 2^{ème} mandat de Directeur se terminant dans deux ans et demi, il ne peut plus être réélu dans cette fonction, et il n'a pas, par ailleurs, souhaité se présenter au Conseil d'UFR.

Un nouveau Directeur sera élu à la fin du deuxième mandat, par les membres de ce Conseil, conformément aux statuts. Les statuts de l'UFR Sciences et Techniques sont distribués aux membres du Conseil.

M. BERGER rappelle que les membres du Conseil sont élus ou nommés pour quatre ans et que le rôle du Conseil est de déterminer la politique de l'UFR, d'établir des propositions pour le Conseil d'Administration de l'Université qui prend la décision finale et de donner des avis. La politique de l'Université est initiée, étudiée et travaillée par les composantes dans les différents domaines : formation, recherche, vie étudiante.

I – Mise en place du Conseil

Le Conseil de l'UFR est composé de 5 collèges, de 8 membres chacun

- Collège A Professeurs et assimilés
- Collège B Maîtres de Conférence et assimilés
- Collège des Usagers (étudiants) : 7 représentants ont été élus
- Collège des IATOS
- Les personnalités extérieures

Les membres des 4 premiers collèges sont élus, les personnalités extérieures sont désignées. Parmi celles-ci, 6 personnes sont proposées par :

Le Conseil Régional de Franche-Comté : non désignée à ce jour

Le Conseil Municipal de Besançon : M. Sébastien MAIRE

La Chambre régionale de commerce et d'industrie : non désignée à ce jour

La Chambre régionale d'agriculture : M. Claude VERMOT-DESROCHES

Le syndicat des employeurs : M. André TRIPARD

Le syndicat des salariés le plus représentatif (CGT) : non désignée à ce jour

Le Conseil doit désigner, pour le compléter, 2 personnes "intuitu personae", dans le secteur scientifique et culturel dont l'une membre du conseil de l'ENSMM (liée par une convention de coopération avec l'Université selon l'article 43 de la loi du 26 janvier 1984).

M. GELIN, Directeur de l'ENSMM propose deux personnes, classées comme suit :

1) M. Nicolas BODIN Maître de Conférence 60^{ème} section

2) M. Jamel KATADOUM (déjà représentant de l'ENSMM dans le précédent Conseil) Professeur 28^{ème} section

M. TRIPARD fait remarquer que l'important c'est la volonté d'être présent aux séances.

M. ANDRE demande si notre UFR est représentée au sein du Conseil d'ENSMM.

Réponse de M. BERGER : non mais l'Université y est représentée.

La candidature de Nicolas BODIN est mise au vote :

- 21 pour
- 3 blancs
- 6 non

M. BODIN est donc élu en qualité de représentant de l'ENSMM au Conseil d'UFR.

Pour la deuxième personne "intuitu personae", il s'agit de remplacer M. GALLIOT, conservateur à la Citadelle de Besançon, qui ne souhaite plus siéger.

M. BERGER demande des propositions et suggère la candidature de Dominique BOUTEILLER, professeur à l'Ecole des Beaux Arts, chargé des nouvelles technologies appliquées aux sciences plastiques.

Sa candidature est mise au vote :

- 27 pour
- 3 blancs

II - Date du prochain Conseil d'UFR

Au cours de cette prochaine séance, seront élus :

- Les membres du Bureau permanent, élus pour 2 ans. Le bureau permanent est un organe préparatoire au Conseil : propositions, ordre du jour et un organe d'échange.

Lors du mandat précédent, le bureau permanent ne se réunissait plus, faute de participants.

- Les directeurs Adjoints: traditionnellement au nombre de 3 dans les domaines suivants : études, recherche, moyens, ils seront élus pour 4 ans.

Le Conseil peut également désigner des commissions : exemple commission des études.

Ce qu'il manque, c'est un règlement intérieur de l'UFR. Son élaboration pourra faire partie des tâches de ce nouveau Conseil.

M. BERGER déclare que ce Conseil a la chance de voir une refonte du système éducatif avec la mise en place du LMD, du nouveau contrat quadriennal, ainsi que de pouvoir installer un suivi du fonctionnement. La réforme prévoit la mise en place d'équipes de formation. Le rôle du Conseil sera de pouvoir apporter des "propositions fortes" au niveau de l'Université.

D'un commun accord, la date du prochain Conseil est fixée au **lundi 14 juin 2004 à 9 heures**.

M. BERGER remercie les membres de leur participation;

La séance est levée à 10 heures 30.

La secrétaire de séance

Odile PETITJEAN